

## Protocole

Le protocole a pour objet de décrire les différentes étapes du plan, à respecter par l'éleveur, afin d'assainir son cheptel.

### Critère(s) d'entrée :

Sur une période d'1 an :

- 1 analyse positive « paratuberculose ». Un sondage complémentaire pourra être demandé par le GDS en fonction de la nature du bovin positif (âge, temps de présence, provenance....)

Ou

- 1 cas clinique déclaré par le vétérinaire sanitaire

### Durée du plan :

Le plan est établi pour un minimum d'un an, il est reconduit tacitement chaque année.

### Visite et appui technique :

En cas de besoin, une visite de l'élevage pourra être effectuée en présence de l'éleveur, de son vétérinaire et du technicien du GDS.

### Dépistages :

#### **Annuellement :**

- Sérologie « paratuberculose » sur tous les bovins de plus de 24 mois,

#### **Pendant toute la durée du plan :**

- Sérologie « paratuberculose » sur tous les bovins de plus 18 mois entrant dans le cheptel, avec utilisation d'un Billet de Garantie Conventionnelle mentionnant la maladie.
- Sérologie « paratuberculose » négative sur tous les bovins de plus 18 mois sortant du cheptel, à destination autre que l'abattoir.

### L'éleveur devra également :

- Réformer les animaux non négatifs, dans un délai de 6 mois et **UNIQUEMENT** à destination de l'abattoir. Un délai supplémentaire pourra être accordé par le GDS en fonction de la prévalence, du stade de gestation ...
- Ne pas vendre à l'élevage (à des fins de reproduction), des bovins de statut inconnu issus de mères positives,
- Mettre en place les mesures décrites dans la fiche de recommandations sanitaires (au verso)

### Conditions de sortie :

2 sérologies négatives « paratuberculose » sur tous les animaux de plus de 24 mois sont nécessaires pour sortir du plan. Si les 2 dépistages sont espacés de 9 à 15 mois, l'élevage peut prétendre à l'acquisition de la garantie de cheptel.

## Fiche de recommandations sanitaires

La fiche de recommandations sanitaires a pour objet de décrire l'ensemble des bonnes pratiques d'élevage qui permettent d'optimiser le protocole d'assainissement.

### Gestion des animaux non négatifs :

En attendant leur élimination, alloter tous les animaux non négatifs, ainsi que leurs derniers descendants, dans un endroit spécifique, en bâtiment comme au pâturage bien à l'écart des bovins de moins de 6 mois (animaux les plus sensibles à l'infection).

### Gestion des mise bas :

Elles doivent se faire dans un box spécifique, nettoyé et paillé après chaque vêlage. Le matériel de vêlage doit être nettoyé et désinfecté après chaque utilisation.

### Gestion de l'alimentation :

Eviter le stress alimentaire :

- ration équilibrée et adaptée aux différents stades de productions des animaux,
- dosage des oligoéléments (Cuivre, Cobalt, Zinc et Sélénium) et supplémentation si besoin .

### Gestion du parasitisme :

- contrôler le parasitisme intestinal (douve, strongle, paramphistome ...) et traiter si besoin.

### Gestion des matières fécales :

- Privilégier l'épandage sur des cultures ou sur des prairies spécialement dédiées aux animaux positifs ou destinés à l'abattoir. A défaut, épandage de fumier après 6 mois de stockage ou compostage, ou épandage de lisier après 2 mois de stockage, sur des prairies n'accueillant pas d'animaux de moins de 6 mois,
- Effectuer régulièrement un nettoyage et une désinfection des bâtiments et du matériel en commun,
- Les abreuvoirs et points d'eau doivent être disposés et aménagés de façon à être à l'abri des bouses.

### Gestion des sols :

Pour les terres acides, humides ou pauvres, chauler régulièrement.

### Gestion des contaminations inter-espèces :

En cas de présence d'un atelier ovin ou caprin, éviter les pâturages communs, gérer les fumiers et ne pas donner les refus d'un atelier à l'autre.



**Eviter le contact entre  
le jeune et la bactérie**